

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Breeze of Passion

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Breeze of Passion
UFI : PP32-Y08P-M002-Q1SJ
Code du produit : C000214
Description du produit : Parfums, produits parfumés

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
Utilisation professionnelle; Produits de lavage, de nettoyage, d'entretien.

Utilisations non recommandées

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CWS Hygiene International GmbH
Dreieich Plaza 1A
DE-63303 Dreieich

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : contact@cws.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Skin Sens. 1B, H317
Aquatic Chronic 3, H412

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Conseils de prudence

- Prévention** : P280 - Porter des gants de protection.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
- Intervention** : P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P361 - Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
- Élimination** : Niet van toepassing
- Éléments d'étiquetage supplémentaires** : Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

- Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants** : Non applicable.
- Avertissement tactile de danger** : Non applicable.

2.3 Autres dangers

- Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII** : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.
- Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette rubrique.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation** : S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longtemps. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Aucune mesure spécifique identifiée.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Ce produit est nocif pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égoût ou conduit d'évacuation.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté. Voir la section 8 de la fiche de données de sécurité (équipements de protection individuelle).
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Absorber avec un matériau retenant les liquides (sable, terre de diatomées, liants universels, etc.) ou utiliser un équipement de lutte contre les déversements. Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

6.4 Référence à d'autres rubriques : Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Recommandations** : Non disponible.
- Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition connu.

DNEL/DMEL

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
(E)-4-(2,6,6-triméthyl-1-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one	DNEL	Long terme Voie orale	1.8 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	3.1 mg/m ³	Population générale	Systémique
3,7-diméthyl-octane-3-ol	DNEL	Long terme Voie cutanée	3.6 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	6 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	12.7 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	190 µg/cm ²	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée	190 µg/cm ²	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Voie orale	1.58 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	1.58 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	2.75 mg/m ³	Population générale	Systémique
2-ethyl-4-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopenten-1-yl)-2-buten-1-ol	DNEL	Long terme Voie cutanée	3.16 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	11.14 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	3 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
2,6-diméthyl-oct-7-ène-2-ol	DNEL	Long terme Voie cutanée	3 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	5.2 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	6 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	21 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	2.5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
3,7-diméthyl-nona-1,6-diène-3-ol	DNEL	Long terme Voie cutanée	2.5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	4.35 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	7 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	24.7 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	0.2 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	0.74 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Voie orale	1.3 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	1.4 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
acétate de linalyle	DNEL	Court terme Voie cutanée	1.6 mg/cm ²	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée	1.6 mg/cm ²	Population générale	Local
	DNEL	Court terme Voie cutanée	1.6 mg/cm ²	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée	1.6 mg/cm ²	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Voie cutanée	2.7 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	2.7 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	3 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	4.4 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	5.5 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	18 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	0.2 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	236.2 µg/cm ²	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée	236.2 µg/cm ²	Population générale	Local
	DNEL	Court terme Voie cutanée	236.2 µg/cm ²	Opérateurs	Local
	(ethoxyméthoxy)cyclododécane	DNEL	Long terme Voie cutanée	236.2 µg/cm ²	Opérateurs
DNEL		Long terme Inhalation	0.68 mg/m ³	Population générale	Systémique
DNEL		Long terme Voie cutanée	1.25 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
DNEL		Long terme Voie cutanée	2.5 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
DNEL		Long terme Inhalation	2.75 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
DNEL		Long terme Voie orale	1.67 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
DNEL		Long terme Voie cutanée	1.67 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
DNEL		Long terme Voie cutanée	3.3 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
DNEL		Long terme Inhalation	5.8 mg/m ³	Population générale	Systémique
DNEL		Long terme Inhalation	23.5 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indène-4-one	DNEL	Long terme Voie orale	0.25 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.42 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	0.44 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	1.47 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	3241 µg/cm ²	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée	5510 µg/cm ²	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Voie orale	0.375 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.375 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.75 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	1.3 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	5.29 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	0.23 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
salicylate de (Z)-3-hexenyle	DNEL	Long terme Inhalation	0.39 mg/m ³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.45 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.9 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	1.59 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	2950 µg/cm ²	Population générale	Local
dl-Citronellol	DNEL	Court terme Voie cutanée	2950 µg/cm ²	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	10 mg/m ³	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	10 mg/m ³	Population générale	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	10 mg/m ³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	10 mg/m ³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	10 mg/m ³	Opérateurs	Local

Breeze of Passion

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

	DNEL	Long terme Voie orale	13.8 mg/kg bw/jour	Population générale	Systemique
	DNEL	Long terme Inhalation	47.8 mg/m ³	Population générale	Systemique
	DNEL	Long terme Inhalation	161.6 mg/m ³	Opérateurs	Systemique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	196.4 mg/kg bw/jour	Population générale	Systemique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	327.4 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systemique

PNEC

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Recommandé: lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau

Protection des mains : Porter des gants adaptés homologués EN 374. Gants caoutchouc nitrile > 0.35 mm épaisseur.

Protection corporelle : Recommandé: Aucune mesure spéciale n'est nécessaire en utilisation normale.

Protection respiratoire : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Ne pas rejeter sous forme non diluée et non neutralisée dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide.

Couleur : Incolore. [Transparent]

Odeur : Caractéristique.

Seuil olfactif : Indéterminé.

Point de fusion/point de congélation : Non disponible.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : Indéterminé.

Point d'éclair : Vase clos: >100°C

Température d'auto-inflammabilité :

Nom des composants	°C	Méthode
(ethoxyméthoxy)cyclododécane	230	
linalol	235	
(R)-p-mentha-1,8-diène	237	

Breeze of Passion

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

pH : Non applicable.

Viscosité : Indéterminé.

Solubilité(s)	Support	Résultat
	l'eau froide	
l'eau chaude		Non soluble

Solubilité dans l'eau : Indéterminé.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Indéterminé.

Pression de vapeur	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C			
	Nom des composants	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
	acétate de linalyle	<0.75006	<0.1	OECD 104			
	linalol	0.2	0.027				
	(R)-p-mentha-1,8-diène	1.5	0.2				

Taux d'évaporation : Indéterminé.

Densité relative : 0.991

Masse volumique : Non disponible.

Densité de vapeur : Indéterminé.

Propriétés explosives : Indéterminé.

Propriétés comburantes : Non disponible.

Caractéristiques particulières

Taille des particules moyenne : Non applicable.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles : Aucune donnée spécifique.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
3,7-diméthyl-octane-3-ol	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-
2,6-diméthyl-oct-7-ène-2-ol	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	3600 mg/kg	-
3,7-diméthyl-nona-1,6-diène-3-ol	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	5 g/kg	-
acétate de linalyle	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	13934 mg/kg	-
(ethoxyméthoxy) cyclododécane	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	>5 g/kg	-
pipéronal	DL50 Voie cutanée	Rat	>5 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	2700 mg/kg	-
salicylate de (Z)-3-hexenyle	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	5 g/kg	-
dl-Citronellol	DL50 Voie cutanée	Lapin	2650 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	3450 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
2,6-diméthyl-oct-7-ène-2-ol	3600	N/A	N/A	N/A	N/A
3,7-diméthyl-nona-1,6-diène-3-ol	5000	N/A	N/A	N/A	N/A
acétate de linalyle	13934	N/A	N/A	N/A	N/A
pipéronal	2700	N/A	N/A	N/A	N/A
salicylate de (Z)-3-hexenyle	5000	N/A	N/A	N/A	N/A
dl-Citronellol	3450	2650	N/A	N/A	N/A

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
3,7-diméthyl-octane-3-ol	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	0.1 MI	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
2,6-diméthyl-oct-7-ène-2-ol	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	7.5 %	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	4 heures 0.5 MI	-
3,7-diméthyl-nona-1,6-diène-3-ol	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	0.05 %	-
	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	0.1 MI	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 0.05 %	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	5 %	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	4 heures 0.5 MI	-
acétate de linalyle	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 1 %	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin cobaye	-	10 gm 24 heures	-
	Peau - Irritant puissant	Lapin	-	100 mg 24 heures	-

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

[3R-(3α,3aβ,7β,8α)] -2,3,4,7,8,8a-hexahydro- 3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a, 7-méthanoazulène	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	100 mg 24 heures 500 mg	-
salicylate de (Z)-3-hexenyle	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
dl-Citronellol	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	0.42 %	-
	Peau - Irritant moyen	Homme	-	48 heures 16 mg	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	4 heures 0.42 %	-
	Peau - Irritant puissant	cobaye	-	24 heures 100 mg	-
	Peau - Irritant puissant	Lapin	-	4 heures 0.5 MI	-
	Peau - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 100 mg	-

Conclusion/Résumé

- Peau** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.
Yeux : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.
Respiratoire : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé

- Peau** : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.
Respiratoire : Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé

- : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé

- : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé

- : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Téatogénicité

Conclusion/Résumé

- : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
2,6-diméthyl-7-ène-2-ol	Catégorie 3	-	Effets narcotiques

Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
[3R-(3α,3aβ,7β,8α)]-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tétraméthyl-1H-3a,7-méthanoazulène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Breeze of Passion

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Généralités : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est répertorié.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
(E)-4-(2,6,6-triméthyl-1-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one	Aiguë CL50 5090 µg/l Eau douce	Poisson - <i>Pimephales promelas</i>	96 heures
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indène-4-one	Aiguë CL50 11.6 mg/l Eau douce	Poisson - <i>Oryzias latipes</i> - Larves	96 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogK _{ow}	FBC	Potentiel
(E)-4-(2,6,6-triméthyl-1-cyclohexène-1-yl)-3-butène-2-one	4	-	Élevée
3,7-diméthyl-octane-3-ol	3.3	-	Faible
2,6-diméthyl-oct-7-ène-2-ol	3.25	-	Faible
acétate de linalyle (ethoxyméthoxy)	3.9	-	Faible
cyclododécane	-	340 à 580	Faible
1,2,3,5,6,7-hexahydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4H-indène-4-one	-	140	Faible
pipéronal	1.05	-	Faible
dl-Citronellol	3.41	-	Faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est répertorié.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 2008/98/CE.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
07 06 00	déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO : Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

Autres Réglementations UE

Déclaration des ingrédients conformément au règlement 648/2004 / CE sur les détergents

ANNEXE VIIA - Étiquetage du contenu : 15 % ou plus, mais moins de 30 %: parfums. moins de 5 %: LINALYL ACETATE, TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES, CITRONELLOL, LINALOOL, HEXYL CINNAMAL, GERANIOL.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

Réglementations nationales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

RUBRIQUE 16: Autres informations

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DMEL = dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
N/A = Non disponible
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

Breeze of Passion

RUBRIQUE 16: Autres informations

PNEC = concentration prédite sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
SGG = Groupe de séparation
vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Principales références de la littérature et sources de données : Herzieningsdatum 01-03-2023 (RU 01/06/23)
Herzieningsdatum 01-03-2022 (RU 13/06/22)
Herzieningsdatum 01-03-2021 (RU 04/06/21)
Herzieningsdatum 04-03-2019 (RU 11/04/19)
Herzieningsdatum 08-06-2017
Herzieningsdatum 03-05-2018 (RU 19/02/19)

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412	Jugement expert Jugement expert

Texte intégral des mentions H abrégées

Non applicable.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Non applicable.

Date d'impression : 5/12/2025
Date d'édition/ Date de révision : 5/12/2025
Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure
Version : 1

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.